

## ACTUALITÉS

### ECHA

#### Webinars en anglais



#### ✓ Utilisateur en aval :

Le **8 avril 2013**, l'ECHA propose un webinar : « *How and when downstream users need to report to ECHA ?* ».

Ce webinar reviendra sur les conditions déclenchant la notification d'une utilisation à l'ECHA par l'utilisateur en aval. Ensuite celui-ci donnera un aperçu général des outils mis à disposition des utilisateurs en aval devant effectuer cette notification.

#### ✓ Enregistrement 2013 :



Le **16 avril 2013** l'ECHA propose la troisième partie du webinar, ouvert à tous, destiné à fournir quelques « trucs et astuces » aux déclarants afin que les informations soumises sur les substances dans le dossier d'enregistrement soient conformes aux exigences de REACH.

[Plus d'information...](#)

### Restriction

#### Consultation publique

Le 21 mars 2013, l'ECHA a lancé une consultation publique concernant la restriction du plomb et ses composés dans les articles à destination des consommateurs.

Les parties intéressées sont invitées à émettre leurs commentaires sur cette restriction via le formulaire web disponible sur le site de l'ECHA. Cette consultation est ouverte jusqu'au **21 septembre 2013**.

Pour information, au mois de janvier 2013, la Suède a présenté une proposition de restriction pour le plomb et ses composés présents dans des articles à destination des consommateurs. Cette proposition vise principalement les articles pouvant être mis à la bouche par les enfants en bas âge (chaussures, vêtements, articles de loisir, etc...).

[Plus d'information...](#)

### Autorisation

#### Publication d'informations

Dans le cadre de la procédure d'autorisation, l'ECHA publie désormais sur son site internet les informations sur les notifications concernant l'intention de soumettre une demande d'autorisation.

Les noms des substances concernées seront diffusés une fois la demande soumise à l'ECHA.

Pour consulter ces informations vous pouvez consulter ce [lien](#).

### CLP

#### Classification et étiquetages harmonisés

Trois nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique jusqu'au **10 mai 2013**. Cette consultation concerne deux pesticides et une substance chimique industrielle :

- Direct Blue FC 57087 (N°CE 418-870-9) ;
- Bifenazate (N°CE 442-820-5) ;
- Triflurosulfuron (N°CAS 126535-15-7).

[Plus d'information...](#)



## REACH – Enregistrement 2013

### Le point sur...

#### Substances faisant l'objet d'une intention d'enregistrement : comment vérifier qu'un déclarant principal a été nommé?

Depuis le mois de février, dans le cadre de l'échéance d'enregistrement du 31 mai 2013 (cf. Lettre d'information N°68), l'ECHA publie une liste de substances identifiées pour l'enregistrement 2013 pour lesquelles le déclarant principal (LR) n'est pas connu de l'ECHA. Cette liste contient désormais 626 substances, sur un total de 3083 intentions d'enregistrements, pour lesquelles aucun déclarant principal n'est connu de l'ECHA.

L'ECHA encourage à nouveau les industriels à consulter régulièrement cette liste afin de s'assurer que les substances qu'ils fabriquent et/ou importent sont bien enregistrées car toute substance non enregistrée pourra être interdite de mise sur le marché.

Pour rappel, dans le cadre du règlement REACH et de la procédure d'enregistrement (notamment dans le cas d'une soumission conjointe), une des obligations réglementaires fondamentales est la notion de partage des données (art.11.1 de REACH), ceci afin d'éviter la duplication d'essais inutiles.

Ainsi, si vous êtes un fabricant ou un importateur devant enregistrer une substance apparaissant dans cette liste, il vous est fortement conseillé de contacter les membres du SIEF (Forums d'Échange d'Informations sur les Substances) afin de clarifier la situation.

Quels sont alors les moyens de vérifier qu'un déclarant principal a bien été nommé?

- ✓ Consulter la page Pré-SIEF de REACH-IT accessible pour toutes les substances phase-in ;
- ✓ La page « Co-Registrant » de REACH-IT accessible à tous les déclarants potentiels ayant soumis une demande préalable ou « inquiry » (cf. Lettre d'information N°61) ;
- ✓ La liste des déclarants principaux qui ont notifié leur rôle auprès de l'ECHA ;
- ✓ Le portail de diffusion de l'ECHA qui fournit les informations issues des dossiers d'enregistrement (cf. Lettres d'information N°56, N°60 et N°63).

L'ECHA rappelle à tous les industriels préparant leur dossier d'enregistrement de penser à les informer de la nomination du déclarant principal en utilisant soit le formulaire web soit le mail dédié (lead-registrant@echa.europa.eu).

Plus d'information : les « *News Alert* » de l'ECHA du 11 février 2013 et du 22 mars 2013.

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

► N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : questionnaire des besoins

